

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2017
Séance du 12 décembre 2017

N° 19
Objet : Ingénierie et animation
du programme européen
LEADER Durance Provence
2014-2020 – Année 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-sept et le douze du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de décembre 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : BREMOND Danièle

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BONNET Brigitte (jusqu'au rapport n° 30), BONZI Maryse, BREMOND Danièle, CAREL Serge, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine (jusqu'au rapport n° 31), DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 24), DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 20), PAUL Gérard, PAYAN Claude, PIERRISNARD Jacqueline, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric (à partir du rapport n° 5), REINAUDO Gilbert, RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etait suppléé :

FIAERT Claude a donné pouvoir à BOURG Brigitte

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à DOMENGE Eliane
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno
BLOT Michel a donné pouvoir à REBOUL Childéric
BONNET Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut
CASA Chantal a donné pouvoir à BAILLE Denis
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne
EYMARD Max a donné pouvoir à PAUL Gérard
FERAUD Maryline a donné pouvoir à CAREL Serge
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle
LEDEY Olivier a donné pouvoir à VIVOS Patrick
MALDONADO Jean Paul a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 19)
PAUL Gilles a donné pouvoir à SUZOR Pierre
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à NICOLOSI Philip

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre	LEJOSNE Patrick
AUBERT Serge	MAGAUD Marie José
AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	REINAUDO Patrick
BARTOLINI Bernard	ROCHAT Jacques
BOURJAC Jean Marie	THONNATTE Lionel
BRUN Patricia	TONELLI Corinne
GRAVIERE Remy	URQUIZAR Danielle

REÇU EN PREFECTURE

Le 14/12/2017

Application agréée E-legal.com

99_DE-004-200067437-20171212-19_12122017

Monsieur Gérard PAUL, rapporteur, expose ce qui suit :

Il est rappelé que Provence Alpes Agglomération est l'instance juridique porteuse du programme européen LEADER Durance Provence 2014-2020. Provence Alpes Agglomération est, par conséquent, habilitée à présenter les demandes de subvention concernant ce programme.

Pour rappel, cependant, LEADER est géré de manière autonome par un Groupe d'Action Locale (GAL), dont l'instance décisionnelle, composée d'acteurs publics et privés, est le Comité de Programmation.

Le programme LEADER Durance Provence a été officiellement retenu début 2015 et une enveloppe de 1 999 468, 23 € de FEADER a été allouée au territoire Durance Provence lors de la session de juin 2015 du Conseil Régional PACA. La convention tripartite signée en 2016 avec la Région PACA, autorité de gestion des fonds européens, et avec l'Agence de Service et de Paiement, définit les modalités de gestion du programme.

Des appels à propositions ont été lancés en septembre 2016 et 23 projets ont été déposés.

Pour animer et gérer ce programme, accompagner les porteurs de projets et instruire les dossiers, deux animateurs-gestionnaires sont en poste depuis novembre 2015.

Pour 2018, afin de mettre en œuvre au mieux le programme, il est notamment envisagé de :

- Relancer des appels à projets au premier semestre et ainsi communiquer fortement autour du programme ;
- Animer des réunions thématiques au regard des axes de la stratégie Durance Provence ;
- Accompagner les porteurs de projet souhaitant déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du programme LEADER Durance Provence ;
- Poursuivre le travail d'animation, de gestion et de suivi auprès des porteurs ayant déjà déposé un dossier de demande de subvention LEADER en 2017 (instruction, conventionnement etc.) ;
- Organiser et animer les réunions du Comité de programmation.

Avec le lancement de nouveaux appels à projets, l'année 2018 va être un nouveau temps fort pour le programme LEADER Durance Provence. Afin de permettre l'émergence de projets novateurs en lien avec la stratégie du GAL Durance Provence, il est indispensable d'intensifier la communication et l'animation. A cette fin, il est, principalement, envisagé, dans le courant du premier semestre, la tenue d'une réunion publique présentant les nouveaux appels à projets, accompagnée d'une soirée festive (spectacle pédagogique autour de l'Union Européenne et de ses actions). L'objectif est ainsi d'attirer le plus grand nombre de porteurs de projets potentiels.

Par ailleurs, diverses réunions thématiques (montage d'un dossier LEADER, conférences thématiques etc.) sont prévues afin d'apporter aux porteurs de projets potentiels un accompagnement renforcé.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2017

Application auprès de l'Agence de Service et de Paiement

99_DE-004-200067437-20171212-19_12122017

Les dépenses de personnel, inscrites dans le plan de financement prévisionnel, comprennent les frais relatifs à l'équipe technique (deux animateurs-gestionnaires) et les gratifications pour un stagiaire de master 1 ou 2 pour travailler sur la coopération (fiche qui sera lancée en 2018) ou sur l'animation de la phase pré-opportunité du futur appel à projet (le recrutement sera, le cas échéant, validé par un prochain conseil communautaire).

Par conséquent, le projet de plan de financement pour l'animation du programme LEADER Durance Provence pour l'année 2018 s'établit ainsi :

Dépenses TTC en euros €		Recettes TTC en euros €	
	Montant total	Financeurs	Montants
Prévisionnel des dépenses de rémunération de personnel	88 982.88 €	FEADER (60% des dépenses éligibles)	70 004.61 €
Frais indirects (15% des frais de personnels directs éligibles)	13 347.43 €		
Prévisionnel des dépenses sur frais réels (frais de déplacements)	964.8 €	Région PACA (40% des dépenses éligibles)	46 669.74 €
Prévisionnel des dépenses forfaitisées (frais de restaurations, hébergements etc.)	1092 €		
Prévisionnel des dépenses sur devis (prestations externes, communication)	12 287.24 €		
Total	116 674.35 €	Total	116 674.35 €

VU la délibération n°2017-078 de Provence Alpes Agglomération du 15 février 2017 eu égard à

VU la délibération n°2017-191 de Provence Alpes Agglomération du 28 mars 2017 concernant le pilotage, l'animation, la gestion administrative et financière du programme « LEADER Durance Provence » 2014-2020 ;

VU la Convention entre le Groupe d'Action Locale (GAL) Durance Provence, l'Autorité de Gestion (AG) et l'Organisme Payeur (OP) signée le 3 novembre 2016 ;

CONSIDERANT que Provence Alpes Agglomération est la structure juridique porteuse du GAL LEADER Durance Provence;

CONSIDERANT que l'ingénierie au service de l'animation et de la gestion du programme est essentielle pour la bonne réalisation du programme ;

Il vous est proposé :

- ✓ d'approuver le plan de financement prévisionnel pour 2018,
- ✓ d'autoriser Madame la Présidente à solliciter les subventions auprès de la Région PACA et de l'Union Européenne (FEADER),
- ✓ d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents s'y rapportant,
- ✓ de s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaires et à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments des dossiers de demande d'aide.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 2 abstentions

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2017

Application accréditée E.ky@le.com

99_DE-004-20067437-20171212-19_12122017